



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Instauration de quotas détaxés sur les céréales ukrainiennes

Question écrite n° 5858

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la position de la France face à l'instauration de quotas détaxés sur les céréales ukrainiennes. Le commissaire européen à l'agriculture, M. Christophe Hansen, a fait savoir que l'Union européenne devrait proposer d'ici le 5 juin 2025 un nouvel accord à l'Ukraine concernant les échanges agricoles et agroalimentaires. Ce nouvel accord devrait signer la fin de la détaxe sans limite de volume sur l'importation de céréales ukrainienne et l'instauration de quotas de céréales détaxées. Cette instauration constituerait un soulagement pour les exploitants agricoles français, qui ont souffert de l'importation massive de produits détaxés. Alors qu'avant la guerre en Ukraine, l'Europe importait en moyenne 500 000 tonnes par an, la campagne 2023-2024 s'est illustrée par une importation de cinq millions de tonnes. Le blé importé en Europe venait pour cette année-là à 70 % d'Ukraine. L'orge, le maïs, la volaille, le sucre et le miel issus d'autres pays européens ont été également affectés par de tels détaxes des produits ukrainiens. Mme la députée demande à Mme la ministre quelle sera la position de la France sur cette réinstauration de quotas détaxés de céréales ukrainiennes. Elle lui demande si elle compte faire valoir à l'Union européenne, lorsque cela s'avère possible, la primauté de l'agriculture nationale, garante de circuits courts, sur les agricultures étrangères.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5858

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 avril 2025](#), page 2627